

Marché de Prestations Intellectuelles

Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays des Abers

Marché n°2026-26

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : Procédure formalisée – Appel d'Offres Ouvert

**Cette procédure est intégralement dématérialisée.
La réponse à la présente consultation devra se faire de manière
électronique par le biais de la salle des marchés Mégalis Bretagne.**

Pli à remettre avant le 13 octobre 2026, 12 heures

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Pays des Abers

58, avenue de Waltenhofen
29860 Plabennec

Représentant : Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays des Abers.

2. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'élaboration et la fourniture des dossiers jusqu'à l'approbation du PLUi et son caractère exécutoire, y compris la numérisation du document au format CNIG réglementaire pour le versement sur le géoportail de l'urbanisme.

Les prestations, objets du marché, sont décrites de manière détaillée dans le CCTP.

3. Caractéristiques du contrat

3.1 Allotissement

Le marché n'est pas alloti au regard de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

3.2 Durée du contrat

La date prévisionnelle de commencement est fixée à novembre 2026. Le contrat débutera effectivement à partir de sa notification et s'étend jusqu'à l'achèvement des missions (Approbation du PLUi et versement au Géoportail).

3.3 Délais d'exécution

La mission ne pourra excéder 23 mois (hors délais de validation). Les délais sont fixés au point D du Contrat.

4. Caractéristiques de la consultation

4.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée (Appel d'Offres Ouvert), en application de l'article L. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

4.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de leur remise initiale.

4.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.4 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions **jusqu'à huit jours calendaires** avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

5. Composition du dossier de consultation

Conformément à l'article R. 2132-2 du Code de la commande publique, le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Il comprend les documents suivants :

- **Les pièces administratives :**
 - Le présent Règlement de Consultation (RC),
 - Le Contrat *valant* Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
 - L'annexe - déclaration de cotraitance.
- **Les pièces techniques :**
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
 - La trame de mémoire technique.
- **Les pièces financières :**
 - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
 - Le Bordereau des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif (BPU/DE).
- **Les annexes administratives :**
 - Le Formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
 - La fiche synthèse compétences,
 - La délibération 16dcc270325 Prescription de la révision générale du PLUi-tampon,
 - Un Acte de sous-traitance : DC4.

6. Réponse des entreprises

6.1 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

Si les candidatures ou les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans le cadre de la candidature ou de l'offre.

Les opérateurs économiques auront à produire un dossier complet contenant les pièces listées aux articles 6.4 et 7.1 du présent règlement de la consultation.

6.2 Groupement d'entreprises et conditions de participation

Les candidats se présenteront seuls ou en groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

En application de l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Compétences :

Les équipes (candidat seul ou groupement) devront disposer des compétences dans les domaines suivants :

- Urbanisme et planification urbaine,
- Habitat et architecture,
- Aménagement et paysage,
- Mobilités,
- Environnement,
- Cartographie et SIG,
- Animation et communication.

Le mandataire doit être le chef de projet et avoir la compétence Urbanisme.

Les compétences de chaque membre de l'équipe du BET doivent être clairement identifiées.

Toute équipe ne présentant pas les compétences requises sera rejetée.

6.3 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant **le 13 octobre 2026, 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même soumissionnaire, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré.

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres. Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

6.4 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le **pli électronique** complet dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- ❑ Les pièces de candidature demandées à l'article 7.1 du présent document,
- ❑ Le Contrat (*valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières*),
- ❑ La fiche synthèse compétences,
- ❑ Les déclaration(s) de cotraitance, le cas échéant,
- ❑ Les pièces financières : DPGF et BPU/DE
- ❑ Le mémoire technique et ses annexes reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- ❑ Un acte de sous-traitance, le cas échéant,
- ❑ Un RIB.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

Le candidat veillera particulièrement à ne pas adresser un « mémoire catalogue » et à organiser au mieux son mémoire par rapport aux éléments demandés dans la trame de mémoire. C'est à l'avantage du candidat d'apporter toute la clarté nécessaire à l'analyse.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, ...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

7. Analyse des plis

7.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

En cas de groupement d'entreprise, chacun de membres du groupement devra remettre un dossier complet de candidature.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Liste des principales prestations effectuées <u>au cours des trois dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <u>références similaires pertinentes</u>
<u>Fiche synthèse compétence de l'équipe dédiée à compléter.</u>
Assurances
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 (ou tout document équivalent).

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2), joint au présent dossier de consultation, en y annexant les éléments demandés ci-dessus.

Les candidats peuvent également produire une lettre de candidature sur un formulaire DC1 à jour entièrement complété ou établie sur papier libre sur le modèle de celui-ci ainsi qu'une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 entièrement complété ou établie sur papier libre sur le modèle de celui-ci.

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DC2, etc. sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Lorsque le candidat est une entreprise nouvellement créée, qui ne peut fournir les déclarations du chiffre d'affaires et les références des prestations similaires exécutées comme demandées dans le présent règlement de consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

7.2 Critères de choix de l'offre

L'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article R2144-3 du code de la commande publique.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre <i>Sous-critères détaillés dans la trame de mémoire technique</i> Sous-critère n°1 : Pertinence de la méthodologie de réalisation de la mission : méthodologie et moyens mis en œuvre pour répondre au projet, relations avec la maîtrise d'ouvrage, planning et modalités de la concertation : <u>20 %</u> Sous-critère n°2 : Pertinence de la note d'intention et compréhension de la mission, <i>appréciée au regard de la note n°2</i> : <u>10 %</u> Sous-critère n°3 : Pertinence de la note de cadrage sur le contexte réglementaire et la compréhension des enjeux, <i>appréciée au regard de la note n°3</i> : <u>10 %</u> Sous-critère n°4 : Pertinence de l'équipe dédiée (<i>adéquation des moyens humains dédiés à la mission : qualifications, compétences / expériences</i>), <i>appréciée au regard de la note n°4</i> : <u>10 %</u> Sous-critère n°5 : Pertinence des moyens matériels et qualité des livrables, <i>appréciée au regard de la note n°5</i> : <u>5 %</u> Sous-critère n°6 : Pertinence des mesures proposées pour réduire l'empreinte environnementale de la réalisation de l'étude (performance environnementale) : <u>5 %</u>	60 %
Prix des prestations	40 %

• Critère « Valeur technique » :

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans les tableaux ci-dessus.

Elle correspond au nombre de points attribué par l'acheteur au regard du mémoire technique. Ce nombre est la somme des notes sur 5 points de chacun des sous-critères ci-dessus, multipliées par leur coefficient respectif.

• Précisions concernant l'analyse du critère « Prix » :

Le critère Prix correspond au montant de la partie forfaitaire indiqué au Contrat additionné du montant indiqué au DQE.

Si les pièces financières comportent des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait par rapport à la note obtenue sur le critère valeur technique.

7.3 Négociation

S'agissant d'un appel d'offres ouvert, il n'y aura aucune négociation. L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres.

8. Renseignements complémentaires

Toute question doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalisis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir, au plus tard huit jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à l'adresse susvisée.

9. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte – CS 44416
35044 RENNES CEDEX
Tél : +33 2 23 21 28 28

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

* * *